



002348

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 12 décembre 1967

o.841.USA-Cuba.45.1-MK/dh

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad : B.34.USA.324/113-FI/erAmbassade de Suisse
Service des intérêts étrangersCONFIDENTIELL a H a v a n eRapatriement des citoyens
américains

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre lettre du 1er décembre 1967 concernant le rapatriement des citoyens américains a retenu toute notre attention.

Comme notre communication par voie rapide vous l'aura appris entre-temps, nous sommes d'accord de suggérer au Département d'Etat de faire un geste, lorsque ce rapatriement sera en cours d'exécution, en assouplissant le blocus pour permettre l'envoi à Cuba de médicaments rares et d'instruments médicaux.

A la requête de votre prédécesseur des propositions du même ordre avaient déjà été présentées aux autorités américaines. Celles-ci s'étaient toujours refusées à y donner suite, en invoquant notamment les considérations suivantes :

- 1) le rapatriement de citoyens américains ne peut être l'objet d'un marchandage, ce qui reviendrait à devoir payer une rançon pour qu'ils puissent exercer leur droit légitime de se rendre dans leur propre pays; 2) ces citoyens ont reçu à temps et à

./.



- 2 -

plusieurs reprises le conseil de quitter Cuba pour les Etats-Unis. Ils n'en ont pas fait usage; 3) les demandes de caractère réellement humanitaire sont examinées en dehors de toute considération politique; 4) un relâchement du blocus serait contraire à la politique de l'Organisation des Etats Américains.

Il est cependant possible que les autorités américaines se montrent cette fois-ci plus disposées à décider un relâchement du blocus puisqu'il s'agirait en l'occurrence d'un geste - le rapatriement étant déjà en cours - et non pas d'un marchandage pour obtenir le départ de leurs ressortissants, d'autant plus qu'un tel geste faciliterait vos démarches en faveur des prisonniers américains. Nous allons donc prier notre ambassade à Washington, à qui nous envoyons copie de votre lettre, de bien vouloir soumettre votre suggestion au Département d'Etat au moment qu'elle jugera opportun et lorsque le rapatriement des citoyens américains sera vraiment en cours d'exécution.

En ce qui concerne le dernier paragraphe de votre lettre relatif au traitement des problèmes politiques et non pas seulement des affaires courantes, nous avons examiné la question lors de la dernière conférence hebdomadaire de la Division. Nous avons jugé que la position prise par le Département au moment où le gouvernement cubain décida de confier au Mexique le rapatriement des citoyens américains devait demeurer pour l'instant inchangée. Nous avons alors estimé que le Département devait prêter une assistance purement technique si une telle assistance était requise mais ne pas chercher à se charger des problèmes politiques et ne pas montrer son désappointement. Nous restons de l'opinion que le rôle de puissance protectrice des intérêts américains à Cuba ne doit pas être confondu avec celui de médiateur.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Annexe mentionnée

DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER FÉDÉRAL

Affaires politiques
Intérêts Cubains

